

« [...] voler légalement les riches » ?

Olivier Bos
Maître de conférences en économie
Université Panthéon-Assas

« Et quand François Hollande sera élu légalement le 6 mai à 20 heures, on pourra voler légalement les riches ! ». Charlotte Lebon et le Petit Journal de Canal+ n'auraient pu trouver meilleure parodie à la « spoliation fiscale » affirmée par un ministre quelques semaines auparavant, suite à la proposition de réforme de l'impôt sur le revenu du candidat socialiste à l'élection présidentielle.

Qu'en est-il exactement de cette proposition ? Pour la déclaration de revenu 2012, tout euro gagné au titre de l'année 2011 au-delà de 70 830 euros est taxé à un taux de 41%. François Hollande suggère de créer deux tranches d'imposition supplémentaires, une première à 45% pour chaque euro gagné entre 150 000 et 1 million d'euros, et une seconde à 75% pour la part des revenus salariaux au-dessus du million d'euros. Chacun l'aura compris, le spectre de la spoliation est pour le moins exagéré.

Les réformes ou propositions de réforme de l'impôt sur le revenu ont la particularité de susciter des réactions, dont certaines relèvent de la malhonnêteté intellectuelle ou d'une méconnaissance remarquable de notre système fiscal. Dans les deux cas, venant d'élus de la République, les citoyens sont en droit de s'en inquiéter. Parmi les inepties les plus remarquables, on retiendra l'affirmation qu'un taux d'imposition marginal à 75% combiné à la CSG conduirait à un taux marginal proche de 100%. Ces réactions sont d'autant plus surprenantes que la 5^{ème} République a connu des taux d'imposition marginal bien plus élevés que ceux de la dernière décennie.

N'en déplaise à certains, c'est sous un gouvernement de droite de la 3^{ème} République que la France a connu un taux d'imposition marginal de 72%, soit le plus élevé à ce jour. Avec un taux de 70%, bien loin du 41% actuel, le gouvernement provisoire puis la 4^{ème} République sont également assez proches de la proposition de François Hollande. Comment le taux d'imposition marginal pour les tranches de revenus les plus hautes a-t-il pu se dégrader de près de 42% en moins de 50 ans ? Cette dégradation est de fait un phénomène assez récent. Du premier septennat du général De Gaulle à la première cohabitation, le taux d'imposition marginal pour les tranches supérieures est resté étonnement stable, autour des 60% avec une hausse à 65% sous le gouvernement Mauroy (1982) et une baisse à 58% sous le gouvernement Chirac (1987). La chute devient alors inexorable, glissant de 54% en 2000 à 48,09% en 2004. Nicolas Sarkozy n'est pas en reste, il détient la performance de combiner l'une des baisses les plus conséquentes et le taux le plus faible depuis 1935¹. Ce bref constat historique, aussi surprenant puisse-t-il être, n'aide pas pour autant à déterminer la route fiscale à suivre. Pour cela faut-il encore définir quels critères l'impôt sur le revenu doit satisfaire.

Chacun en conviendra, il est souhaitable que les revenus des plus riches permettent de financer les prestations sociales des plus nécessiteux. Autrement dit, l'impôt a un objectif de redistribution et contribue à la justice distributive, parfois également appelée justice sociale. L'ennui, est que la hausse du taux d'imposition marginal individuel induit deux effets opposés en terme de recettes fiscales. Si certes elle permet d'atteindre une équité financière, elle incite également certains contribuables à réduire leur offre de travail et donc leur revenu, ou pire encore à le dissimuler (fraude ou exil fiscal). Le taux d'imposition optimal, que l'Etat doit chercher à appliquer et qui maximise les recettes fiscales, est alors celui qui compense parfaitement la baisse de recettes suite aux désincitations citées précédemment. Le fonctionnement par tranche est ainsi bien pratique puisqu'il permet d'appliquer un unique barème tout en conservant un objectif d'optimisation fiscale individualisée. Une contribution d'Emmanuel Saez, économiste à l'Université de Berkeley, a permis de discuter ces deux effets et répondre partiellement à notre question sur la taxation optimale des hauts revenus, cela une dizaine d'années avant la proposition de François Hollande. Il a en effet établi, que le taux optimal théorique pour l'imposition marginal de la tranche supérieure se situe entre 50 et 80%².

¹ Le lecteur intéressé par le détail historique des taux d'imposition marginal et des tranches de revenus associées au cours 20^{ème} siècle est invité à aller consulter l'ouvrage de Thomas Piketty *Les Hauts Revenus en France au XX^{ème} siècle*. Pour les mêmes détails au 21^{ème} siècle, il existe plusieurs documents disponibles sur Internet dont <http://www.senat.fr/rap/r07-060-2/r07-060-28.html>.

² Emmanuel Saez, « Using elasticities to derive optimal income tax rates », *Review of Economics Studies*, 2001, vol. 68, pp 205-229.

Certes, l'impôt sur le revenu ne représente plus que 2,5% du PIB, soit presque deux fois moins que la CSG, et de fait génère des recettes modestes pour l'Etat. Il est ainsi aisé de dénoncer la mesure de François Hollande comme essentiellement symbolique. Mais c'est bien là que réside une double erreur, tant économique que politique. Il faut rendre à l'impôt sa progressivité, considérablement atténuée pour ne pas dire perdue ces vingt dernières années. La réforme du candidat socialiste est en cela une première étape pour une refonte profonde du système fiscal. Notons que trois économistes français, Camille Landais, Thomas Piketty et Emmanuel Saez, ont récemment proposé une réforme du système fiscal dans cet esprit³. La progressivité de l'impôt, source d'équité, ne peut se passer d'une réforme de fond sur tous les impôts auxquels les français sont assujettis (l'impôt sur le revenu, qui inclus la CSG et la CRDS, l'impôt sur le capital, les taxes indirectes, telle la TVA, et les cotisations sociales). Tout cela pour donner plus qu'un soupçon de vérité à l'allégation de Charlotte Lebon : « Puisque les riches deviennent pauvres, donc les pauvres ne sont plus riches et les riches ne sont plus riches, et donc tout le monde est riche, même les riches ! ».

³ Voir Camille Landais, Thomas Piketty et Emmanuel Saez, *Pour une révolution fiscale*, La République des idées, 2011